



EUROPETANQUE DES ALPES-MARITIMES

LE VENDREDI 04/10/2024 À 14 H

FINALE DÉPARTEMENTALE DANS LES JARDINS DU DÉPARTEMENT 7 JOUEURS SERONT QUALIFIÉS POUR L'EUROPETANQUE

- | | | | |
|---|--|---|---|
| 1 | 17/05 CANNES
CANNES AÉROSPORTS | 4 | 5/07 SAINT-PAUL-DE-VENCE - 16H
CERCLE D'UNION SAINT-PAULOISE |
| 2 | 14/06 CAGNES-SUR-MER
US CAGNES PÉTANQUE | 5 | 13/09 BEAULIEU-SUR-MER
PÉTANQUE BERLUGANE |
| 3 | 28/06 NICE
ACPP (PÉTANQUIERS
DU PAILLON) | 6 | 27/09 NICE
JOYEUX PÉTANQUIERS |

VENDREDI 04/10
FINALE
TIR DE PRÉCISION
CHALLENGE STELLARDO

DANS LES JARDINS
DU DÉPARTEMENT

DÉBUT DES 6 ÉTAPES DÉPARTEMENTALES DE TIR À PARTIR DE 14 H
(sauf l'étape du 5 juillet à SAINT-PAUL-DE-VENCE qui se déroulera de 16h00 à 19h00)

FRAIS D'INSCRIPTION 5€ PAR TIREUR

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT EN LIGNE

(www.cd06.ffjp-concours.fr) - (Jusqu'à la veille du concours 19h00 en précisant en commentaire la tranche horaire de passage souhaitée (entre 14h00-15h30 ou 15h30-17h00).

Aucun enregistrement après 17h.

Inscription sur place dans la limite des places disponibles (50 tireurs au maximum

NOUVEAU RÈGLEMENT DU TIR DE PRÉCISION 2024

32 tireurs seront qualifiés pour la phase finale Départementale qui aura lieu le vendredi 4 octobre 2024 à partir de 14h00 dans les jardins du Département.

NOUVEAU MODE DE QUALIFICATION

Un classement général sera établi en fonction du nombre de points du 1^{er} au 32^e sur l'ensemble des 6 étapes.

LE 1^{ER} DU CLASSEMENT GÉNÉRAL

SERA DIRECTEMENT QUALIFIÉ EN 8^e DE FINALE

le vendredi 17 octobre (14h00) à l'hippodrome de Cagnes sur mer.

Les premiers de chaque étape seront sélectionnés pour la phase finale au CADAM (6)

(Cependant ils ne pourront prétendre à participer de nouveau à une étape, dans le cas contraire ils ne conserveront pas le bénéfice de leur qualification)

2 Féminines - 2 Vétérans - 2 Promotions (6)

(Ayant totalisés le plus grand nombre de points)

Les 20 autres meilleurs scores du classement général (20)

LES 7 JOUEURS QUI AURONT OBTENU LES MEILLEURS RÉSULTATS

le 04/10/2024 dans les jardins du Département des Alpes-Maritimes seront qualifiés pour la phase finale de l'EUROPETANQUE le vendredi 18 octobre à 14h00 à l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer

RÉCOMPENSES

(PRIX CUMULABLES) :

100€ si record départemental battu
(record à battre 61 points)

100€ pour le record promotion
(record à battre 51 points)

200€ aux 8 joueurs qualifiés pour la phase finale de l'EUROPETANQUE

Lors de la remise des licences, l'organisateur s'assurera que les joueurs et joueuses sont en tenue réglementaire, avec le port du maillot du club et bas réglementaire.

Réservé exclusivement aux joueurs et joueuses licenciés du comité 06 (de 18 ans et +)